

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

**Arrêté du 10 avril 2019**

**modifiant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires  
administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1)  
ouvert au titre de l'année 2019**

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 6-1,

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes,

Vu l'arrêté du 9 avril 2019 fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1<sup>ère</sup> classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2019,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

L'arrêté du 9 avril 2019 susvisé est annulé et est remplacé comme suit :

Le jury du concours pour le recrutement externe d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au titre de l'article 6-1 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 est composé ainsi qu'il suit :

#### Président

- Monsieur Pierre-Yves ANDRIEU, administrateur général hors classe des affaires maritimes.

#### Membres

- Monsieur CHAPALAIN Marc, administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer,
- Monsieur FONBAUSTIER Laurent, professeur agrégé des facultés de droit,

- Madame TANCHOU Isabelle, sous-directrice (de services) des activités maritimes.

## **Article 2**

Sont adjoints au jury national en qualité de concepteurs, de correcteurs et d'examineurs qualifiés pour les épreuves à options :

- Monsieur LEONARD Pierre, professeur général de 1<sup>ère</sup> classe de l'enseignement maritime,
- En cas d'empêchement de Monsieur LEONARD : Monsieur LE BOURHIS François, professeur général de 2<sup>ème</sup> classe de l'enseignement maritime.

## **Article 3**

Est adjointe au jury en qualité de conceptrice, de correctrice et d'examinatrice pour la langue anglaise :

- Madame REDFIELD-BIDET Deborah, professeur à l'ENSM de Saint-Malo.

## **Article 4**

Sont adjoints aux jurys pour les épreuves sportives, les examinateurs du ministère de la défense dont les noms suivent :

- Monsieur. AIT Kamel, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – Marine nationale,
- Monsieur BERTHEAU Pascal, ouvrier hors groupe – Marine nationale,
- Monsieur CHALANCON Paul, sous-officier – Premier ministre,
- Monsieur EYENE ATANGANA Arnaud, maître – Marine nationale.

## **Article 5**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de bureau des recrutements par concours

**Signé**

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE